



Vocabulaire du contentieux administratif

Par **Tamara78**, le **20/05/2020 à 14:35**

Bonjour, dans le cadre d'une demande en annulation pour excès de pouvoir que j'ai rédigée moi-même, sans le recours à un avocat, je n'ai pas utilisé les bonnes formules. En particuliers, on me rapproche d'avoir demandé "qu'il soit enjoint à l'administration d'instruire mon dossier". Le défendeur considère de telles conclusions à titre principal irrecevables dès lors qu'il n'appartient pas aux juridictions administratives d'adresser des injonctions à l'administration. J'estime que cela ne va pas forcément invalider ma demande. Néanmoins, quelle est la meilleure façon d'objecter à cette affirmation ? Puis-je simplement m'excuser disant que c'était de la maladresse, voire de la méconnaissance du vocabulaire du contentieux ? Je vous remercie par avance pour votre aide !

Par **morobar**, le **20/05/2020 à 20:01**

Bonjour, on me rapproche d'avoir demandé
Qui est ce "on" ? le défendeur donc ici une administration ?
Je ne connais pas grand chose en droit administratif, mais il est constant que le TA peut ordonner à une administration de faire, par exemple (qui me vient à l'esprit) d'enregistrer dans l'état civil français des enfants nés de mères porteuses aux USA.
Le principe est qu'on attaque une décision.
Effectivement demander l'instruction d'un dossier n'est pas un recours contre une décision.
Puis-je simplement m'excuser disant que
Vous excuser auprès de qui ?
c'était de la maladresse, voire de la méconnaissance du vocabulaire du contentieux ?
Bref reconnaître que vous n'y connaissez rien et que vous êtes trop radin pour consulter un avocat ?
Je ne pense pas que présenter vos excuses change quoi que ce soit à vos conclusions.
Maintenant soit vous consultez ledit avocat, soit vous attendez les conclusions du rapporteur public.

Par nihilscio, le 20/05/2020 à 21:04

Bonjour, Je rejoins Morobar. Avec un avocat, vous aurez plus de chance de succès. Déjà, si vous disiez succinctement quel est l'objet de la demande, cela pourrait aider. Que demandez-vous ? Une carte grise ? Un poste de consul à Cebu City ? une pension d'ancien combattant ? Un permis de construire ? Selon la nature de la demande, une absence de réponse peut avoir la valeur soit d'une acceptation tacite soit d'un rejet tacite, donc en un tel cas, inutile d'enjoindre l'administration à étudier le dossier. Cela dit, à côté du contentieux pour excès de pouvoir, existe le plein contentieux qui est similaire au contentieux civil et une injonction à une administration est peut-être envisageable. Ce qui est sûr est qu'il y a plus qu'un problème de vocabulaire et que ce n'est pas en adressant des excuses ou une carte de vœux pour le nouvel an que vous aboutirez.